



ÉTANDEX

AGENCE RHONE - ALPES :

85, rue Elisée Reclus
69150 DECINES CHARPIEU

Tél. : 04.78.40.41.50

Fax : 04.72.48.96.80

e-mail : etandex.ra@etandex.fr

Grand Chambéry
106 allée des Blachères
CS 82618
73026 Chambéry

Eric PINSON

Tel :

Fax :

Décines-Charpieu, le vendredi 24 septembre 2021

Référence : **80415-2109 IMPER MOD2**

**Step - Bâche à boues - Imperméabilisation et protection anticorrosion par résine
époxy**
73000 Chambéry

Messieurs,

Nous vous remercions de votre aimable consultation pour les travaux à réaliser sur le chantier ci-dessus référencé. Nous vous prions de trouver, joint à ce courrier, notre devis " Quantitatif Estimatif " relatif à cette affaire.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

L'ingénieur commercial

Thomas MOREAU

06 88 70 54 55

thomas.moreau@etandex.fr

Le présent devis comporte :

- Une lettre d'envoi
- Un quantitatif estimatif
- Une page de conditions de vente

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U.	Total HT
	<p>Prix valeur Septembre 2021 à actualiser.</p> <p>Hausse et rupture de matières premières : Les fournitures prévues dans notre offre sont directement impactées par la tension mondiale sur les matières premières (acier, pétrole et autres dérivés). Cette situation étant exceptionnelle et imprévisible, les conséquences sur notre offre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une durée de validité de notre offre limitée à 15 jours. - Des délais de réalisation à confirmer le jour de la commande. <p>Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier comprenant la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement.</p> <p>NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier.</p> <p>Nous estimons la quantité de déchets à traiter à environ 2 tonnes, pour un coût estimé d'environ 2 000 €HT.</p>				
1	Chambéry - Step - Bâche à boues - Imperméabilisation et protection anticorrosion par résine époxy				
	Localisation : traitement des voiles et de la sous-face de dalle selon votre demande.				
1.1	Installation de chantier, amenée et repli du matériel et du personnel - Approvisionnement des matériaux	ENS	1,000	6 350,00	6 350,00
1.2	Moyens de levage - Pour la durée des travaux	ENS	1,000	2 500,00	2 500,00
1.3	Mise en place d'un surveillant trou d'homme pour la durée des travaux	ENS	1,000	6 729,00	6 729,00
1.4	Location complémentaire de la structure d'échafaudage	ENS	1,000	6 300,00	6 300,00
1.5	Moyens pour maintien des conditions d'application (ventilation, extraction, déshumidification) - Pour la durée des travaux	ENS	1,000	2 520,00	2 520,00
1.6	Chauffage pour maintien des conditions d'application - Pendant la phase d'application des résines	ENS	1,000	3 240,00	3 240,00
1.7	Ragréage généralisé du support à l'aide d'un mortier de réparation fibré à séchage rapide ou de pâte époxy, afin de le rendre apte à recevoir le nouveau revêtement	M2	551,000	34,00	18 734,00
1.8	Façon de congé au mortier de réparation fibré à séchage rapide dans les angles rentrants	ML	165,000	25,00	4 125,00
1.9	Réalisation d'une engravure pour arrêt du revêtement et comblement à la pâte époxy	ML	45,000	25,00	1 125,00
1.10	Application d'un revêtement d'imperméabilisation et de protection anticorrosion à base de résine époxy Revêtement composé : - deux couches de primaire Etanprim SH à raison de 400 gr/m2 chacune, - d'une couche de finition Korai 600 à raison de 800 gr/m2.	M2	551,000	61,00	33 611,00
1.11	Traitement des pénétrations par réalisation d'une bague étanche à la pâte époxy	UN	5,000	100,00	500,00
	Chambéry - Step - Bâche à boues - Imperméabilisation et protection anticorrosion par résine époxy				85 734,00

Montant H.T.	85 734,00 €
T.V.A. à 20,00	17 146,80 €
Montant T.T.C.	102 880,80 €

Conditions Particulières de Vente

Les quantités approximatives prises en compte dans le présent devis ont été calculées [sur la base des éléments fournis par vos soins](#).

1. Objet et contenu de la prestation

Nature des travaux : réalisation d'un revêtement anticorrosion chimique à base de résine époxy.

Documents de référence : les supports devront être calculés et réalisés conformément au fascicule 74 CCTG n° 98-3 TO avec les coefficients $\alpha = 240$ et $\beta = 0$

L'état de surface des bétons doit être conforme à l'article V.4.2.2.3 du même fascicule.

La composition des bétons de l'ouvrage devra être conforme à la norme 18010.

Tenue : Le revêtement préconisé ne peut résister qu'aux produits dont la nature, la concentration et la température sont précisées dans la préconisation jointe à la présente offre..

Prestations à votre charge : eau, électricité, sécurité collective, vestiaires, bennes à gravois, mise hors d'eau des zones de travail, mise en conformité des supports suivant fascicule 74, nettoyage des supports avant notre intervention, chauffage de l'atmosphère pour obtenir 15°C minimum, scellement de tous les inserts avant notre intervention.

2. Responsabilités

Si notre intervention s'inscrit dans le cadre d'une préconisation visant à supprimer les désordres existants et identifiés d'un sinistre, elle n'a pas pour effet de transférer sur nous les responsabilités des constructeurs à l'origine du sinistre.

3. Conditions de paiement et date limite de validité

Acompte à la commande de 30%. Paiement des travaux sur situations mensuelles par chèque à 30 jours. le défaut de paiement des acomptes sur situations à la date d'exigibilité emportera automatiquement le versement d'intérêt de retard au taux de 1% par mois de retard. Si ces sommes (intérêts de retard compris) ne sont pas réglés dans les 8 jours suivant une mise en demeure, l'entrepreneur est en droit d'interrompre les travaux sans nouvel avis et en application de l'article 1184 du code civil pourra demander la résolution du contrat et la réparation du préjudice subi.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans formalité, outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Date limite de validité : **15 jours**

Conditions générales de vente

La norme NFP 03-001 est applicable au présent devis.

Nos prix ne comprennent aucun frais pour prorata, pilotage, planification, métré, frais de contrôle et essais. Ils sont non forfaitaires et sont actualisables suivant l'évolution de l'indice BT03.

Délai de préparation : 20 jours

Les travaux supplémentaires commandés par vous seront décomptés dans le métré définitif établi à la fin des travaux selon les prix unitaires du devis estimatif. Les travaux sur dépenses contrôlées seront facturés :

- Spécialiste = 55 € HT/h

- Chef d'équipe = 60 € HT/h

- Chef de chantier = 70 € HT/h

- Conducteur de travaux = 550 € HT/j

- Matériaux à prix d'achat majorés de 40 % et matériels au prix du Barème Bleu

- Véhicules facturés au prix de revient kilométrique tel que publié par l'Auto Journal

Il vous incombe que le chantier soit conforme aux règles de sécurité et hygiène.

Il est fait attribution de compétence exclusive au Tribunal de Corbeil-Essonnes pour toute action engagée par ou contre nous quels que soient le lieu de l'obligation contractée ou les conditions de livraison ou de paiements stipulées.

Si les travaux sont exécutés en sous-traitance, il sera fait application de la loi du 31.12.1975 qui stipule le paiement direct si le maître d'ouvrage est public et la délivrance d'une caution de garantie de paiement par l'entreprise principale si le maître d'ouvrage est privé.

le Directeur d'Agence de Lyon

G. ESPIC

Le P. D. G.

S. ENGEL